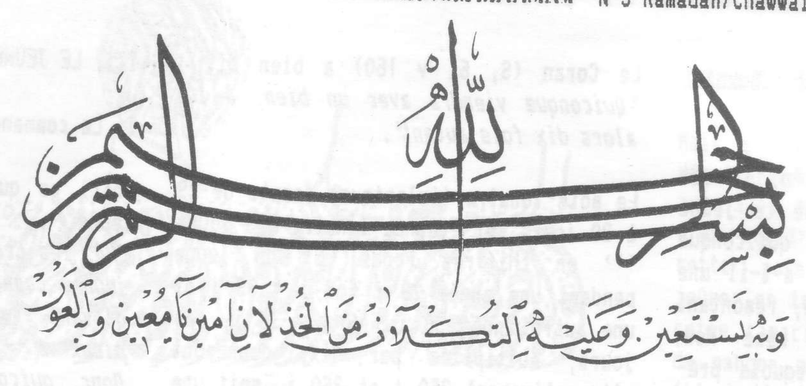


LE MOIS SACRE DE RAMADAN

Par le Professeur Muhammad Hamidullah.

I. INTRODUCTION

Toutes les civilisations anciennes, toutes les religions ont imposé à leurs adhérents quelques jours de jeûne par an. Pourquoi ? Etait-ce simple superstition, ou cette pratique comportait-elle une quelconque utilité ?

L'étude préliminaire et objective de ce sujet incombe d'autant plus aux musulmans que, non seulement la raison, mais encore le Coran, fondement même de l'Islam, la leur enjoint.

En effet, il n'est pas un seul des devoirs spirituels imposés par le Coran qui ne soit accompagné d'un appel à la réflexion, à la méditation, pour que l'homme puisse découvrir qu'il est dans son intérêt de l'accomplir. A maintes reprises, le Coran exhorte à ne pas suivre aveuglément les coutumes des ancêtres, mais à penser par soi-même, afin que l'homme soit, en toute justice, personnellement responsable de ses actes. L'être humain ne doit pas agir seulement par instinct comme les animaux, mais par décision personnelle comme il convient à un être à qui Dieu a donné la raison, à l'exclusion des autres créatures.

II. UNIVERSALITE DU JEUNE

1. Le jeûne dans la nature

Le jeûne est pratiqué non seulement par les humains, mais aussi par toute la nature, et celle-ci nous montre que, loin d'affaiblir le corps, le jeûne le rajeunit et lui donne des forces accrues.

Ne le voit-on pas dans le fait que les plantes deviennent "malades" pendant l'hiver, perdant complètement leur feuillage ? On cesse de les arroser, déclenchant ainsi un temps de jeûne pour elles. A l'approche du printemps, quand elles rompent ce jeûne, apparait alors une luxuriance de feuilles et de fleurs, promesse des fruits à venir, et elles retrouvent un aspect étonnament juvénile.

C'est vrai aussi pour les bêtes sauvages; quand la neige recouvre le sol, elles ne trouvent plus rien à manger, et elles passent de longs mois dans les grottes, en hibernation, sans manger ni boire. Mais quand, à l'approche du printemps, elles rompent leur jeûne, les fourrures, les plumages se renouvellent de façon extraordinaire, et les voilà toutes rajeunies !

2. Le jeûne dans les autres religions

L'Islam se considère comme religion révélée de tous temps à l'Humanité par l'intermédiaire des prophètes successifs, venus raviver la Vérité Eternelle et la purifier des apports ultérieurs, étrangers à l'enseignement de chaque Envoyé chargé, par mission divine, de guider son peuple.

__Sabéisme__ : en l'honneur de la Lune, les Sabéens de Harrân observaient un jeûne de trente jours, ne mangeant ni ne buvant de l'aube au coucher du soleil (cf. *Encyclopedia Of Religion and Ethics*, vol.5, p.764, s.v. "Harrân", citant Chwolson, Die Ssabier und der Ssabismus, II, 711, 226).

Abraham, Hanif (1), de bienheureuse mémoire, fut envoyé comme Prophète auprès des Sabéens de l'Irak.

A l'encontre de la tradition païenne, le Coran (S. 41, v. 37), lui, interdit d'adorer le Soleil ou la Lune. Mais, confirmant la restauration du Hanifisme, ou religion véridique du Prophète Abraham, il prescrit à ses fidèles un mois de jeûne.

__Judaïsme__ : les Israélites jeûnent un jour par an, le Yom Kippour, le 10 de Tichri, le 1er mois de leur calendrier, 24 heures durant, d'un coucher de soleil à l'autre. Au cours de la prière qu'ils récitent, le Yom Kippour, ils disent : "Grâce à Ta Sollicitude infinie, Ô Eternel, Tu nous a donné le Kippour pour la rémission de toutes nos fautes et Tu as appelé cette fête une sainte solennité, en souvenir de la sortie d'Egypte" (cf. *Rituel de prières pour tous les jours de l'année*, traduit par le Grand Rabbin S. Debré, 1932, p. 679-681).

Les plus pieux parmi les juifs jeûnent les lundis et jeudis de chaque semaine, en souvenir, expliquent-ils, de Moïse, de mémoire bénie, qui est monté sur le Mont Sinaï un jeudi, et en est redescendu 40 jours après, un lundi, muni des Tables de la Loi (*Encyclopedia Of Religion and Ethics*, v.p. 765).

Rappelons en passant qu'avant l'Islam, les Mecquois jeûnaient le âchoura (le 10 de Muharram, le 1er mois de leur calendrier) et qu'"avant sa prédication de l'Islam, le Prophète jeûnait également ce jour. Il continua quand il arriva à Médine et ordonna d'en faire autant. Mais quand le jeûne de Ramadân fut prescrit, il abandonna celui de âchoura. Jeûna alors ce jour-là qui voulut, et s'en

(1) Hanif : en arabe, "celui qui s'écarte" (c'est-à-dire, des religions erronées) ; par extension : monothéiste.

abstint qui voulut". (cf. Bukhâri 30/69/3).

Les Mecquois n'étant pas juifs, il est invraisemblable d'imaginer que ce jeûne ait été pratiqué sous une quelconque influence juive. Peut-être y a-t-il une origine commune plus ancienne, remontant aux Prophètes Abraham, ou même Noé. D'ailleurs, ce jeûne des Mecquois pré-islamiques ne durait pas 24 heures, contrairement à celui des juifs.

En passant, on constatera que ce jeûne de âchoura, antérieur à la révélation islamique, n'a par conséquent aucun rapport avec le martyre de l'Imam Hussein, petit-fils du Prophète, tué ce jour-là sur le champ de bataille.

<u>Christianisme</u> : Jésus, de mémoire bénie, jeûnait (peut-être à la façon juive) et a recommandé de l'imiter, mais sans préciser l'époque ni la durée de ce jeûne.

Les premiers chrétiens ont pensé à son célèbre jeûne de 40 jours dans le désert, et leur carême fut consacré à l'abstinence et à la pénitence, en souvenir du Christ. Mais cette pratique n'était pas uniforme. Avant 439, les chrétiens de Rome jeûnaient pendant trois semaines, et ceux d'Alexandrie pendant sept semaines, avec cette particularité que les samedis et les dimanches n'étaient pas jeûnés, sauf le samedi saint. Cela faisait 36 jours en tout (cf. *La Grande Encyclopédie*, s.v. Carême).

On pensait que ces 36 jours représentaient la 10ème partie d'une année complète. De même qu'on payait, à titre d'impôt religieux, la dîme (10ème partie) sur les biens, on la payait ainsi sur les aliments et les boissons.

Or, rappelons en passant que l'année chrétienne (année solaire) comprend toujours plus de 360 jours. Considérer 36 jours de jeûne comme le 10ème de l'année est donc un compte plutôt fictif.

Je ne sais quand les chrétiens d'Alexandrie ont pensé aux 36 jours, à l'encontre de la pratique de Rome, mais il convient de mentionner quelques paroles du Prophète de l'Islam : "Il y a impôt sur chaque chose, celui sur le corps étant le jeûne" (cf. Ibn Mâjah n° 1745). Et encore : "Quiconque jeûne tout le mois de Ramadân et y ajoute encore 6 jours dans le mois suivant, Chawwâl, c'est comme s'il jeûnait toute une année." (cf. Ibn Mâjah n° 1715).

Le Coran (S. 6, v 160) a bien dit : *"Quiconque viendra avec un bien, à lui alors dix fois autant"*.

Le mois lunaire (islamique) compte de 29 à 30 jours, et l'année lunaire 355 jours (1) en chiffres ronds. Si on jeûne pendant une année 29 j + 6 j = 35 j et une autre année 30 j + 6 j = 36 j, ces jours, multipliés par dix, donneront alternativement 350 j et 360 j, soit une moyenne de 355 j, c'est-à-dire le nombre de jours de l'année.

Une autre méthode de calcul est la suivante : 1 mois = 10 mois (puisque récompensé à 10 fois sa valeur) ; 6 jours = 60 jours = 2 mois. 10 mois + 2 mois = 12 mois (nombre de mois de l'année entière).

Le jeûne n'incombait aux chrétiens qu'à l'âge de 21 ans. A la fin du 4ème siècle, le jeûne pouvait être rompu aussitôt après la 9ème heure (depuis le lever du soleil) c'est-à-dire 3 heures de l'après-midi, "moment où Jésus expira" (*La Grande Encyclopédie*, s.v. Carême). "Un capitulaire de Charlemagne portait peine de mort contre les infractions à la Loi du Carême" (*Ibid*).

<u>Chez les Indiens Peaux-Rouges de l'Amérique</u> : au Mexique, les chefs religieux jeûnent 160 jours (cf. *La Grande Encyclopédie*, s.v. le Jeûne).

Dans certaines religions anciennes, le jeûne était prescrit au printemps afin de diminuer les viols, très fréquents à cette époque.

Rappelons au passage cette citation du Saint Prophète Mohammad : "O jeunes gens, celui d'entre vous qui est capable d'entrer en ménage doit se marier ; quant à celui qui n'en a pas les moyens, qu'il jeûne, le jeûne lui est calmant" (Bukhâri, 67/2).

<u>Hindouisme</u> : Les brahmanistes de l'Inde jeûnent religieusement lors des jours qu'ils considèrent comme importants ; à l'anniversaire des fondateurs de leur religion, aux éclipses de lune ou de soleil... Ils s'abstiennent de s'alimenter jusqu'à 3 heures de l'après-midi. D'aucuns se contentent de modifier leurs habitudes ; ils prennent du lait au lieu de pain.

<u>Bouddhisme</u> : On peut dire que c'est l'hindouisme réformé. Seuls les lamas (moines) jeûnent chez eux parfois, jamais les masses.

III. LE JEUNE DANS L'ISLAM.

1. Le commandement coranique du jeûne.

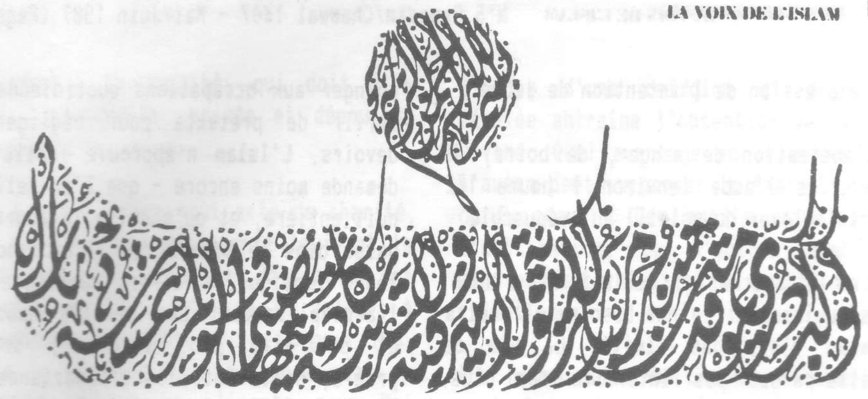
Voici ce que dit le Coran à propos
jeûne :
*"Hô, les Croyants ! On vous a prescri
jeûne comme on l'a prescrit à c
d'avant vous - peut-être seriez-v
pieux ! - pendant des jours comp
Donc, quiconque d'entre vous est mal
ou en voyage, alors, qu'il co
d'autres jours. Mais pour ceux
pourraient le supporter, il y a
rançon ; la nourriture d'un pauvre. E
quelqu'un fait plus, c'est bien pour
mais il est mieux pour vous de jeûner,
vous saviez ! C'est dans le mois
Ramadân qu'on a fait descendre le Co
comme Guidée pour les gens et en preu
de Guidée et de discernement. D
quiconque d'entre vous est présent à
mois, qu'il le jeûne ! Et quiconque
malade ou en voyage, alors qu'il com
d'autres jours ; - Dieu veut pour vous
facilité. Il ne veut pas pour vous
difficulté, mais que vous
accomplissiez bien le nombre,
proclamiez la grandeur de Dieu pour
qu'Il vous a guidés.
Peut-être seriez-vous reconnaissants*
(S.2, v 183-5)

Le jeûne existe donc bien aussi, dans le
religions hindoue, bouddhiste et autres
mais nulle part il n'est observé comme i
l'est chez les musulmans.

Un autre trait curieux dans ce verse
prescrivant le jeûne, et qui attire notr
attention, c'est son ton d'imprécisio
apparente : *"Peut-être seriez-vou
pieux... et peut-être seriez-vou
reconnaissants !"*. Pourquoi cett
hésitation ? Il y a là une particularit
du style coranique que l'on retrouve
maintes et maintes reprises.

---

(1) Le mois lunaire n'a pas toujours la même durée et, selon l'Observatoire de Paris, la lunaison dure 29 jours, plus de 6 à 20 heures du jour suivant. La moyenne étant : 29,530588 jours. Donc l'année lunaire aura en moyenne 354,367056 jours. Mais il n'y a pas de périodicité : il faut caluler pour chaque mois. On calcule, non pas selon la durée de la lunaison, mais à partir de la vision de la nouvelle lune, tantôt en 29 jours, tantôt en 30 jours, ce qui absorbe les fractions. Et il y a parfois plusieurs mois consécutif de 29 jours, et aussi plusieurs mois consécutifs de 30 jours.



Il en découle au moins deux idées :

- tout d'abord, la Toute-Puissance absolue de Dieu ; en effet, Dieu peut faire ce qu'Il veut sans contrainte et malgré le culte que nous Lui rendons, Il n'est pas tenu de nous accorder ce que nous souhaiterions,

- en second lieu, le libre arbitre de l'homme : Dieu, à travers le Coran, nous dispense Son Enseignement, mais il dépend de nous d'apprendre ou de ne pas apprendre,

L'argument contenu dans le verset relatif aux effets du jeûne peut inspirer la crainte de Dieu aux uns, tandis que les autres persévèreront dans leur obstination,

Le ton d'hésitation, dans le même verset, se rapporte à l'éventuelle gratitude du jeûneur, et peut impliquer différentes notions :

- la vraie reconnaissance n'est pas nécessairement liée à l'aspect extérieur du jeûne ou à l'abstention de nourriture,

- le jeûne doit au contraire être dépourvu de toute ostentation et de tout mal,

- le jeûne n'est pas l'unique façon de nous montrer reconnaissants envers Dieu, mais il y a d'autres moyens qui doivent être tous scrupuleusement utilisés si l'on veut parler d'une authentique gratitude envers Dieu, et si l'on veut avoir accompli son devoir envers Son Seigneur,

Le troisième point à relever dans ce verset est le souci constamment présent dans la loi de l'Islam de faciliter les choses aux fidèles, Cette loi fait des concessions, non seulement en faveur des malades, mais aussi des voyageurs ; ils n'auront pas à jeûner durant le mois de Ramadân, mais il pourront attendre une période plus propice, Le jeûne ne s'effectue pas dans l'intérêt de Dieu, mais dans l'intérêt du jeûneur, En forçant un malade à jeûner, on peut aggraver son mal et même hâter sa mort, L'Islam n'est ni cruel ni dur, mais indulgent : "*Dieu veut pour vous la facilité, Il ne veut pas pour vous la difficulté,.,*" (Coran S,2, v 185)

2, Bienfaits du calendrier lunaire pour le jeûne,

Les juifs, les chrétiens et les hindous vivent au rythme de l'année solaire, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un calendrier lunaire avec jours intercalaires, Ainsi le temps du jeûne revient toujours à la même saison,

Les musulmans suivent un calendrier purement lunaire, et par conséquent leur temps de jeûne, le mois de Ramadân, passe successivement par toutes les saisons de l'année,

Quel est le système préférable à l'autre?

Le globe terrestre sur lequel nous vivons ne connait pas partout le même climat, L'homme souffre des températures excessives, qu'elles soient trop chaudes ou trop froides, Les saisons chaudes et les saisons froides ne sont pas ressenties de la même façon d'une région à une autre, Ainsi l'hiver est une époque agréable à la Mecque, mais non près des pôles (au Canada, au nord de l'Europe par exemple),
L'été est la meilleure saison près des pôles, mais absolument pas près de l'équateur et dans les déserts sablonneux,
Le printemps peut être une saison tempérée, mais plusieurs pays près de l'équateur (le sud de l'Inde par exemple) ne le connaissent pas, car il n'y a là que trois saisons ; l'hiver, l'été et la saison des pluies,

Dans une religion à vocation universelle, un jeûne fixé dans une saison déterminée apportera donc constamment des avantages aux uns, constamment des difficultés aux autres, ou une gêne au moins, pour les habitants de telle ou telle région,

Mais si les saisons du jeûne changent régulièrement, il y aura alternance des avantages et des difficultés, et nul ne s'en prendra au législateur, En outre, cette rotation accoutumera chacun à jeûner en toute saison, Cet entraînement, cette capacité à s'abstenir de boire ou de manger pendant un hiver froid ou un été brûlant donnera aux croyants une endurance qui leur servira dans l'adversité,

En outre, ceux qui ont un peu voyagé savent que les saisons ne sont pas les mêmes partout au même moment ; j'écris en Janvier, et la radio annonce qu'en certains points de France, il fait - 40° Au même moment en Argentine, il fait + 40° Les saisons sont inversées de part et d'autre de l'équateur ; quand c'est l'hiver dans l'hémisphère nord, c'est l'été dans l'hémisphère sud, et vice versa,

Si l'Islam avait ordonné le jeûne, mettons, en Janvier de chaque année, ce serait toujours en hiver pour certains musulmans, toujours en été pour d'autres, Ou si l'Islam avait ordonné le jeûne, mettons, en hiver, les uns jeûneraient en Janvier, d'autres en Juillet, ceci entraînant une difficulté continuelle pour les habitants de certaines régions ainsi qu'on l'a vu plus haut, et une absence d'unité,

Ayant jeûné à Paris, 29 jours en Janvier, j'arriverais après quelques heures de vol en Afrique du Sud, et à mon grand désarroi aucune mosquée n'y préparerait la fête de l'Aïd, car ce ne serait pas la saison du jeûne !

Je pourrais également éviter entièrement le jeûne ; je quitterais Paris à la fin de Décembre pour passer un mois en Afrique du Sud (où Janvier ne serait pas le mois du jeûne), Je regagnerais Paris en Février et négligerais tranquillement le jeûne de Juillet (qui serait pratique en Afrique du Sud, mais non dans l'hémisphère nord où se trouve Paris),

En d'autres termes, aucune communauté mondiale ne saurait observer le jeûne en se basant sur l'année solaire sans causer de gêne à ses fidèles,

Un jeûne basé sur l'année solaire conviendrait à une religion régionale, tout en ne procurant cependant pas à ses fidèles l'occasion de jeûner en toutes saisons,

Un jeûne fondé sur un calendrier lunaire semble donc la formule la plus raisonnable et la mieux adaptée aux intérêts de la société, C'est en même temps la seule solution pratique du problème pour une communauté mondiale,

Nous avons déjà rappelé que le Coran fait obligation de jeûner durant tout le mois de Ramadân, Il s'agit là, bien entendu, d'un mois du calendrier de l'Hégire, suivi par les musulmans depuis le temps de l'Envoyé de Dieu, C'est le 9ème mois de l'année,

L'année de l'Hégire est basée sur un calendrier purement lunaire ; chaque mois commence avec l'apparition, à l'horizon, de la nouvelle lune, au crépuscule, phénomène qui se répète tous les 29 ou 30 jours, L'année a 354 jours en chiffres ronds,

L'année chrétienne, elle, est une année solaire, et d'après les calculs grégoriens, elle a normalement 365 jours,

En conséquence, le Ramadân commence, par référence au rythme chrétien, chaque année, 11 jours plus tôt que l'année précédente,

Il peut cependant y avoir une différence d'un jour entre les pays de l'Est et ceux de l'Ouest, Cela dépend du moment où le premier quartier de lune est vu dans chaque pays,

Nous savons que les différentes phases de la Lune se forment au cours de ses révolutions autour de la terre, Par conséquent, il peut arriver que la révolution de la Terre qui tourne elle aussi, amène celle-ci dans le plein jour au moment où le premier quartier de lune est formé, On ne pourra donc pas le voir ce jour-là et le nouveau mois commencera un jour plus tard, c'est-à-dire le lendemain du jour où le premier quartier de lune était théoriquement visible,

Comme la nature elle-même, qui, on l'a vu, ne prévoit pas l'uniformité, l'Islam ne tente pas de faire jeûner tous les musulmans le même jour, moins encore de leur faire commencer le jeûne au même instant, Ainsi, quand il fait jour en Suisse, c'est la nuit en Amérique de l'Ouest, et vice versa, chaque millier de milles correspondant à un décalage d'environ une heure,

3, Méthodes du jeûne,

Le jeûne comprend :

- l'expression de l'intention de jeûner,

- l'abstention de manger, de boire, de fumer, de l'aube (environ 1 heure 1/2 avant le lever du soleil) au crépuscule,

Entre le coucher du soleil et l'aube, l'assouvissement de nos besoins et désirs normaux n'est pas limité, La vie de famille n'est pas interdite non plus, Quant à la nourriture, le Saint Prophète a recommandé de prendre un repas normal le soir (*iftar*) au coucher du soleil, et un repas léger juste avant l'aube (*sahur*),

Ainsi qu'on a procédé pour débuter le jeûne, on emploie une formule pour exprimer l'intention de le rompre au coucher du soleil, On rapporte que le Messager de Dieu disait au moment de la rupture du jeûne : "O Dieu, pour Toi j'ai jeûné, en Toi j'ai cru, et avec Ta nourriture je romps le jeûne",

Il peut arriver que par mégarde, on mange ou boive involontairement, Cela n'affecte point la validité du jour de jeûne ; dès que l'on se souvient qu'on est en temps de jeûne, on doit cesser de boire, de manger, de fumer, etc,

L'hygiène étant un élément indispensable à la vie du musulman - "La propreté est un acte de foi" (Hadith rapporté par Muslim, Cf, Ryad Assalihine 1029/8) - il va sans dire que le bain, même quotidien n'a aucun effet invalidant sur le jeûne, Il est d'ailleurs recommandé d'en prendre un avant la prière du vendredi, Lorsqu'on fait ses ablutions et que l'on se rince la bouche avec l'eau, cela non plus ne compromet pas le jeûne,

Les enfants mineurs et les infirmes sans ressources sont dispensés de jeûne, Les infirmes, s'ils sont riches, doivent, en remplacement du jeûne, nourrir un pauvre par jour de jeûne, En dehors de ces exceptions, tout adulte musulman, homme ou femme, est tenu par la religion de jeûner chaque jour du Ramadân, Les malades et les voyageurs ont le droit de retarder le jeûne pour la durée de leur empêchement jusqu'à un moment plus opportun, Les femmes ne doivent pas jeûner durant leur menstruation, le temps des lochies d'après l'accouchement, et le temps de l'allaitement, si un bébé fragile ou malingre risque de pâtir d'un allaitement moins riche, Elles rendront ces jours au cours de l'année, au moment de leur choix,

Normalement, le jeûne ne doit rien changer aux occupations quotidiennes, ni servir de prétexte pour négliger ses devoirs, L'Islam n'approuve jamais - et demande moins encore - que l'on veille la nuit entière, et qu'ensuite la journée se passe dans le sommeil ou l'indolence, Le jeûne implique un effort supplémentaire, l'accomplissement des devoirs habituels et peut-être plus encore : travail, prière, bonté ont plus d'importance qu'à l'accoutumée, et tout cela sans nourriture, ni boisson,

On sait que la première Révélation a été faite au Prophète Mohammed dans le mois de Ramadân, Il convient, par conséquent, de réserver, tout en jeûnant, plus de temps à l'étude du Saint Coran, Pour ceux qui ne connaissent pas l'arabe, qu'ils sachent que des traductions existent dans pratiquement toutes les principales langues du monde, Une traduction faite par un musulman orthodoxe et pieux a plus de chances qu'une autre d'être fidèle, Si possible, il faut lire au moins une fois le Coran tout entier au cours du mois,

A la fin du mois de jeûne, a lieu la grande fête du premier jour du mois de Chawwâl, Tôt le matin, on récite des prières en commun, qui sont suivies d'un sermon prononcé par l'Imam, Pour cette occasion, le Messager de Dieu a recommandé aux fidèles de déjeûner avant de se rendre au lieu où se célèbre la prière en commun,

C'est également un devoir religieux pour les musulmans de donner à manger à un pauvre, A l'origine, on ne distribuait pas seulement des dattes et des raisins secs, mais également du blé, du riz, etc, L'intention de cette pratique est



d'inciter à la charité, qui doit être aussi individuelle, privée et dépourvue de toute ostentation.

Dieu a dit : "Pour tout acte de charité, J'ai prescrit une récompense (suivant la sincérité avec laquelle cet acte est accompli) de 10 à 700 fois sa valeur, à l'exception du jeûne, qui est pour Moi, et Je le récompenserai Moi-même, car on abandonne désirs et aliments pour Moi Seul". (Cf. Al Bukhâri et Muslim 1213/1).

4. Le sens du jeûne.

Comme nous l'avons vu, l'Islam va dans le sens du bonheur de l'homme dans ce monde et dans l'autre, avec tout ce que cela implique. Suivant les notions islamiques, c'est dans l'au-delà que chacun sera jugé d'après ce qu'il aura fait sur terre. Les bienheureux, ceux qui auront atteint le succès, sont ceux qui trouveront alors grâce aux yeux de Dieu, Notre Seigneur.

Mais pour ce qui est du temps où nous vivons, l'homme étant fait non seulement d'une âme mais aussi d'un corps, ce sont les effets matériels et spirituels du jeûne qui nous préoccuperont dans cette étude.

4.1. Intention et aspect spirituel.

Chacun sait que le meurtre volontaire est abhorré par toutes les civilisations, et toutes les religions condamnent le meurtrier à l'enfer, alors que la victime innocente, le martyr, mérite le paradis.

Chacun sait aussi que la défense d'une juste cause (la lutte contre un agresseur, par exemple) est un devoir. Et celui qui tue un agresseur est considéré comme un héros qui mérite toutes les récompenses sur la terre et au ciel.

La différence entre ces deux types de meurtres ne réside-t-elle pas seulement dans l'intention ?

Ainsi, si l'on s'abstient de boire et de manger sur ordre de son médecin n'accomplit-on pas la même action que si l'on renonce à la nourriture et à la boisson pour obéir aux Commandements de Dieu et pour Le servir !

Dieu est Notre Créateur, Notre Législateur. Il nous recevra après notre mort et nous demandera compte de nos actions d'ici-bas. Quiconque Lui aura obéi obtiendra Sa Miséricorde, même s'il n'a pas découvert tous les secrets de Son Commandement. La pratique du jeûne sur l'ordre d'une religion et d'une loi révélée entraîne l'obtention de la Grâce Divine. Quel avantage en ce monde et en l'autre peut surpasser la Grâce Eternelle du Seigneur ? Des motifs matériels, de l'ostentation, ou d'autres semblables sentiments terniraient la pureté de notre intention.

Que notre jeûne soit donc uniquement et exclusivement accompli pour plaire à Dieu et suivre Ses Commandements ! C'est ce que nous enseignent aussi les célèbres paroles du Messager de Dieu : "Les actions valent par les intentions" (Cité par Bukhâri).

L'expérience démontre que les aveugles ont souvent une meilleure mémoire que ceux qui voient, et que certains de leurs sens sont plus développés. En d'autres termes, si certaines capacités demeurent sans emploi, elles peuvent, à différents égards, aider à en renforcer d'autres. Il en va de même dans les rapports entre le corps et l'âme, de même qu'un arbre que l'on émonde porte plus de fleurs et de fruits.

Lorsque nous jeûnons, nous avons une conscience plus aiguë du mal et nous résistons mieux aux tentations. Le jeûne nous conduit en outre à penser davantage à Dieu, à mieux pratiquer la charité, et nous permet de goûter la joie de l'obéissance au Seigneur.

4.2. Aspects matériels.

Les étudiants travaillent durant plusieurs mois consécutifs, puis prennent leurs vacances d'été. Les employés travaillent 5, 6 jours, le reste de la semaine étant un temps de repos et de loisirs. Les humains accomplissent, le jour durant, des efforts physiques ou cérébraux, après quoi le sommeil vient renouveler leurs facultés pour le jour suivant. Les machines elles-mêmes, les outils ont besoin de repos, ainsi qu'on l'observe pour les automobiles, les locomotives, les avions, etc.

N'est-ce donc pas raisonnable de penser que notre système digestif a, lui aussi, besoin de repos ? En fait, c'est à peu près à cette conclusion qu'est arrivée la médecine moderne, et de nombreux médecins, en Suisse, en Allemagne et ailleurs, prescrivent la faim et la soif dans le cas de bien des maladies chroniques, et cela pour des durées plus ou moins longues, selon la nature de la maladie et la résistance du malade.

Ces médecins ont également constaté que la faim et la soif provoquent une sécrétion d'acides de différentes glandes, entraînant ainsi la destruction de nombreux germes pathogènes, c'est-à-dire porteurs de maladies.

Les statistiques démontrent ainsi qu'on trouve plus rarement certaines maladies, du système digestif entre autres, chez des sujets accoutumés à jeûner chaque année.

A son tour, dans une étude basée sur de longues recherches et de nombreuses observations, le Dr Munib Yegin, de la Faculté de Médecine d'Erzurum (Turquie), arrive à la conclusion suivante : "On a trouvé que, dans le jeûne musulman, la mobilisation des lipides a augmenté à l'intérieur des rangées physiologiques. Les échantillons de sang prélevés sur les mêmes individus, aussi bien avant le jeûne du Ramadân (où le musulman jeûne le mois entier) que dans la quatrième semaine du jeûne, furent analysés. Chez ces jeûneurs, on a trouvé une augmentation dans les phospholipides et dans les alpha-lipoprotéines tout comme une diminution dans les triglycérides et les acides gras libres, cependant qu'il n'y avait aucun changement dans le total de cholestérol-lipoprotéines et de beta-lipoprotéines. Les données suggèrent qu'il n'y avait aucune "faim physiologique" dans le jeûne musulman. Normalement, la proportion de beta-lipoprotéine/alpha-lipoprotéine doit être de moins de 2,5. La proportion en question (chez les individus objets d'observation) était tombée de 3,106 à 2,41, au cours du mois de jeûne, suggérant une plus grande disposition en faveur de la santé. On a conclu que la sensation de faim, dans le jeûne musulman, ne reflète pas une véritable "faim", mais un état psychologique". (Tip Bulteni, Erzurum, OCAK 1980).

Nous savons que l'homme a besoin de changer de climat, d'air et d'eau de temps en temps. Les médecins envoient les gens qui relèvent de maladies vers d'autres lieux que ceux où ils vivent ordinairement. Les plus favorisés des Occidentaux passent un mois de vacances, l'été, hors de chez eux. En d'autres termes, il est nécessaire, de temps à autre, de changer ses habitudes. C'est, là aussi, une forme de repos. Nous voyons, par exemple, les agriculteurs faire alterner les semences sur un même champ afin de donner ainsi un "repos" à la terre.

L'uniformité étant néfaste, l'Islam a interdit de jeûner l'année entière, même à ceux qui voudraient en retirer des avantages spirituels. L'expérience a démontré également que si l'on jeûne sans interruption, cela devient une habitude, une seconde nature, et que le jeûneur n'en retire pas autant d'avantages que celui qui jeûne par intermittence. Si l'on jeûne en effet plus de 40 jours de suite, on s'y accoutume et si l'on jeûne moins d'un mois, cela n'a que peu d'effet.

Enfin ceux qui jeûnent sur ordre médical, ou par obligation quelconque, en retirent les avantages matériels inhérents à cette pratique, mais, n'y associant aucune intention spirituelle, ils n'en bénéficient pas spirituellement.

Les musulmans jeûnent dans l'intention de se conformer aux ordres de Dieu. Ils agissent donc par piété et en sont récompensés. En même temps, ils n'en perdent pas les avantages physiques et matériels.

Muhammad Hamidullah.



LA POSITION ISLAMIQUE VIS A VIS DU JUDAISME ET DU CHRISTIANISME

Monsieur Jacques Monnot, théologien catholique de la ville d'Orléans, nous a écrit au sujet de l'article présenté par Cheikh Idriss Benalbdelkader El Mahmoudi, intitulé "La position islamique vis à vis du Judaïsme, du Christianisme et du genre humain en général", paru dans le numéro 2 de La Voix de l'Islam.

Monsieur Monnot nous a fait part de ce que, s'il avait été interessé par cet article, il trouvait néammoins que plusieurs versets du Coran, qui traitent de ce sujet, avaient été omis.

Les versets du Coran présentés par Cheikh Benabdelkader El Mahmoudi ont été sélectionnés parmi une multitude d'autres, tirés d'une conférence de Cheikh Gabteni, donnée en Novembre 1981. Donc tous les versets de cette conférence n'ont pu être repris.

Cela dit, par souci d'objectivité, La Voix de l'Islam a pris en considération la lettre de Monsieur Monnot. Nous publions donc ici un complément à l'article cité plus haut, avec les commentaires du conférencier lui-même, Cheikh Gabteni.

Par Cheikh Farid Aboul-Ferid Gabteni.

Et nous n'avons envoyé avant toi que des hommes que Nous inspirions. interrogez les gens du Rappel si vous ne savez pas -7- S 21 Les Prophètes

Et si tu as un doute sur ce que Nous t'avons révélé, interroge alors ceux qui avant toi lisent le Livre. Certes la Vérité t'est venue de Ton Seigneur. Ne sois point de ceux qui doutent -94- S 10. Younès

Il est très vraisemblable qu'à l'époque du Prophète Mohammed - aleyhi salat wa salam - on pouvait encore trouver des manuscrits, proches de l'époque du Christ, éparpillés dans les différentes communautés chrétiennes et juives de ce temps-là, particulièrement au Proche-Orient, mais ces manuscrits commençaient déjà à disparaître ou à être dissimulés pour de multiples raisons, dont nous citerons certaines plus loin.

Il est donc normal qu'au 7ème siècle, Dieu conseille à Son Prophète et aux disciples de celui-ci d'interroger les détenteurs des Ecritures sacrées originelles, qui ont disparu aujourd'hui (des recherches sont d'ailleurs actuellement effectuées pour tenter d'en retrouver).

Ainsi il existait du temps du Prophète certaines communautés chrétiennes, que les Eglises officielles persistaient à considérer comme des sectes, qui prêchaient que le Christ était le Prophète de Dieu et non son fils. On retrouvera encore certaines de ces communautés en Espagne, au début de l'arrivée des Musulmans, et également dans tout le Proche-Orient.

Si Dieu a conseillé à Mohammed, ainsi qu'aux disciples de ce dernier, de s'informer auprès des détenteurs de l'Ecriture, ceux-ci ne pouvaient être que ceux qui détenaient des Ecrits originels. S'il s'était agi du contraire, quelle validité accorder à ce conseil ? Et si tel était le cas, le Coran, et tout le dogme islamique se seraient trouvés en déséquilibre évident

Pour ce qui concerne l'allusion au doute du Prophète sur la Révélation, il est naturel, en raison des coutumes, des traditions et des superstitions de ce temps-là, selon lesquelles, entre autres, les djinns pouvaient posséder ou inspirer les hommes. D'ailleurs le Prophète lui-même, au début de sa mission, s'était posé la question.

Ce verset s'adresse également à ses contemporains qui, polythéistes en majorité, pouvaient se renseigner auprès des Gens du Livre sur la manière dont les Prophètes recevaient la Révélation.

*
* *

Dis : "ô Gens du Livre, vous ne vous appuyez sur rien tant que vous n'observez pas la Torah et l'Evangile, et ce qui est descendu vers vous de la part de Votre Seigneur". Et ce qui est descendu vers toi fera croître rébellion et mécréance chez beaucoup